

Figure n° 2 : Plan précis de la situation géographique des 7 forages projetés

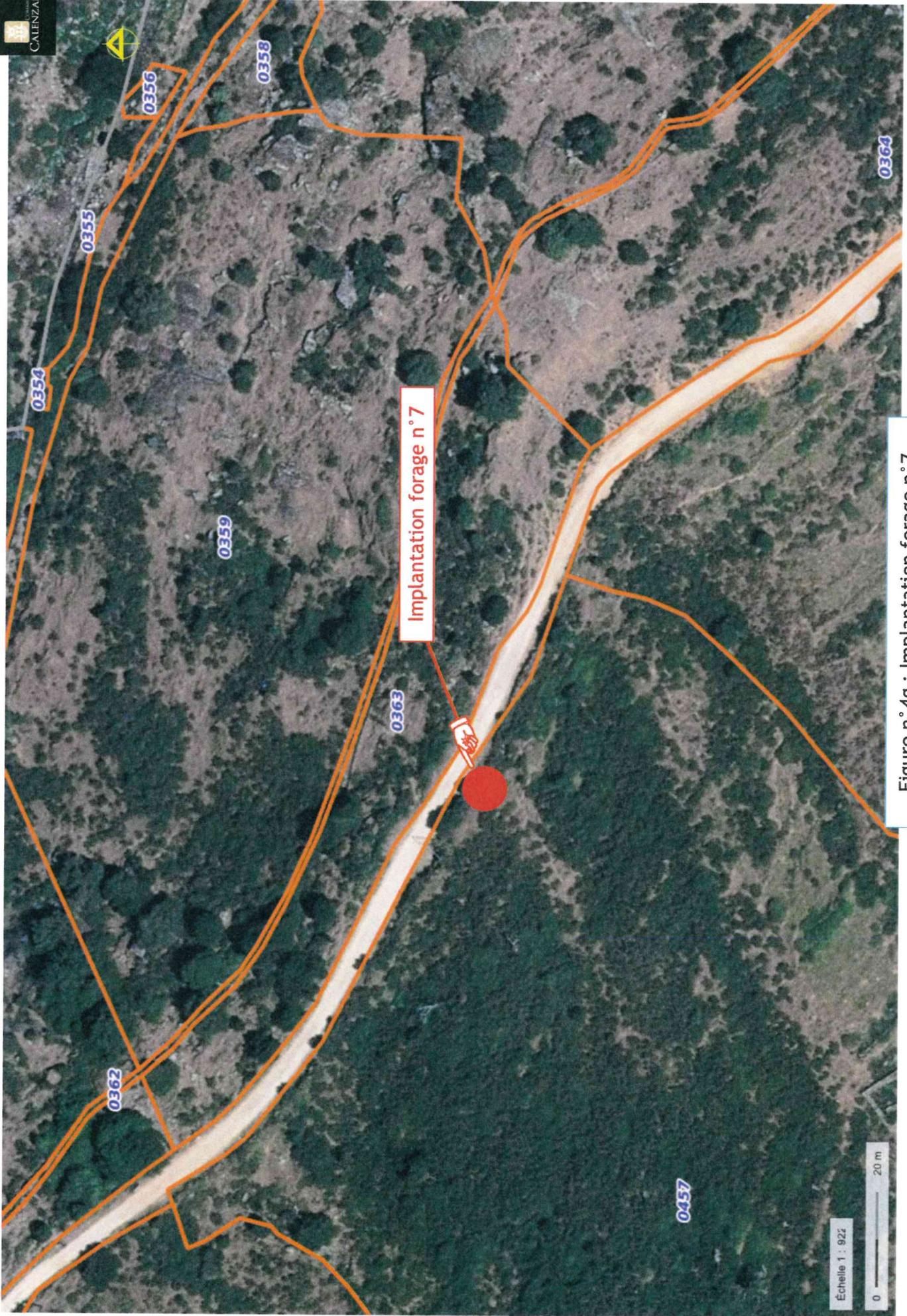


Figure n° 4g : Implantation forage n° 7



Figure n° 4f : Implantation forage n° 6

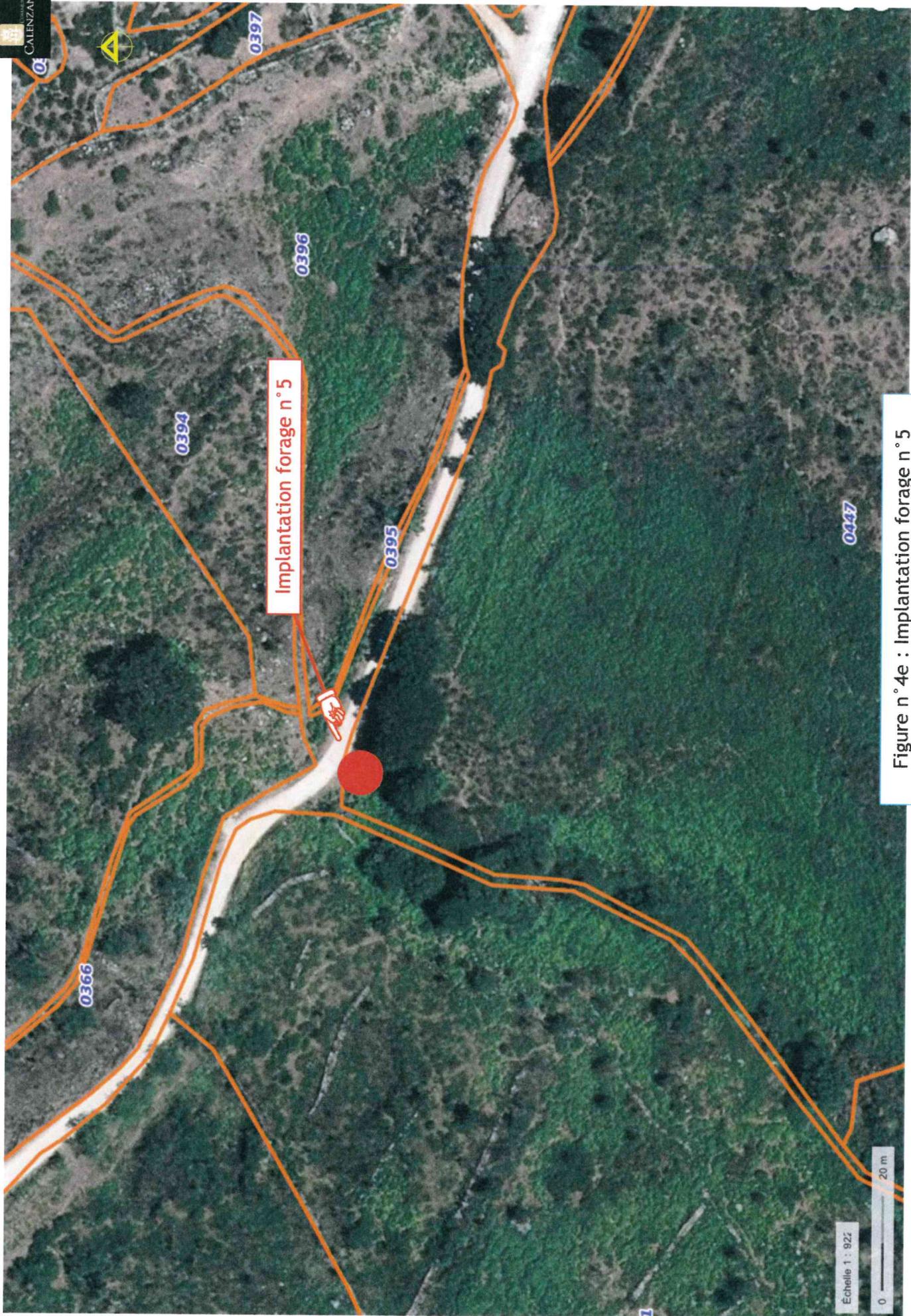


Figure n° 4e : Implantation forage n° 5



Figure n° 4d : Implantation forage n° 4



Figure n° 4c : Implantation forage n° 3

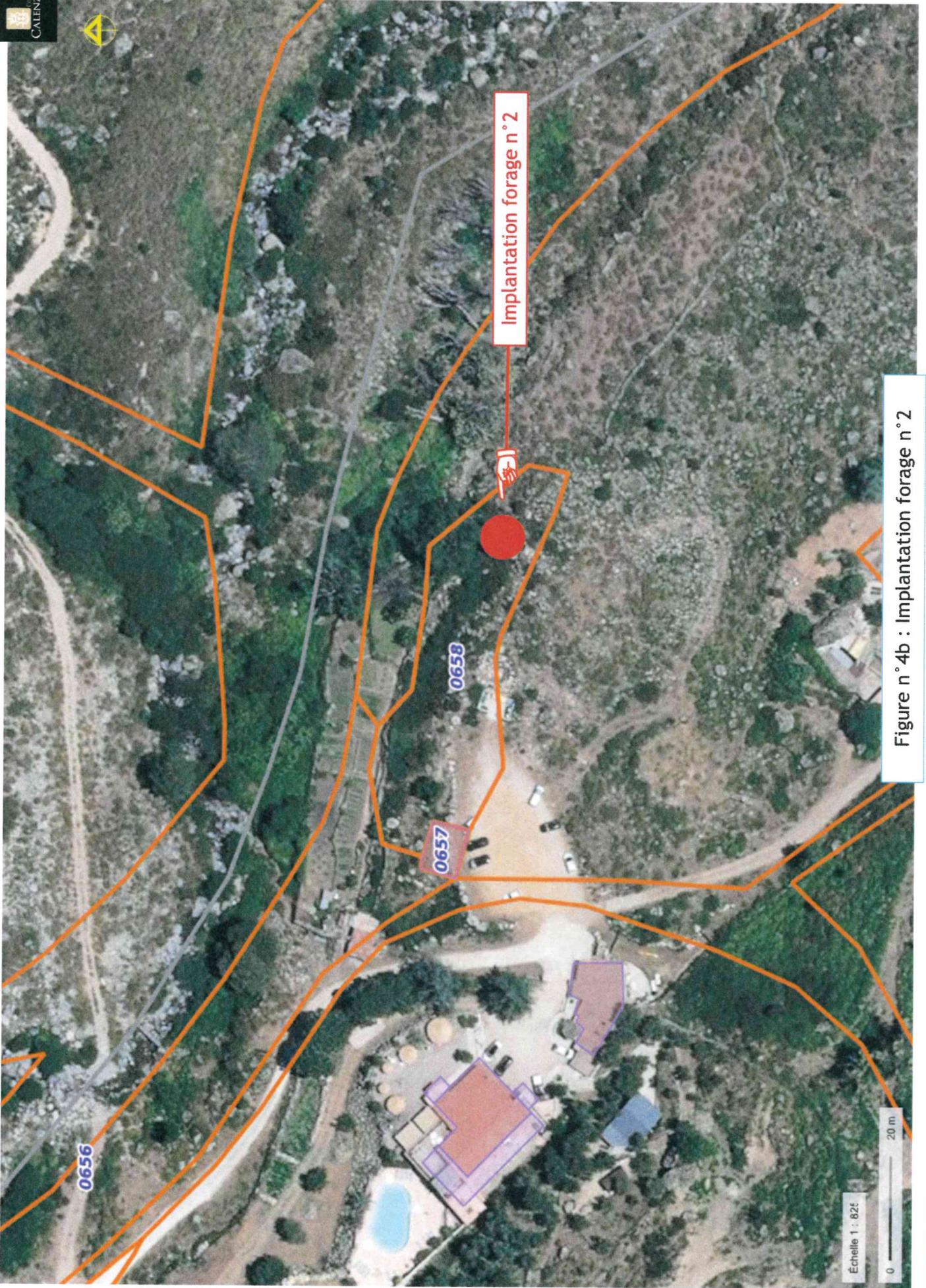


Figure n° 4b : Implantation forage n° 2

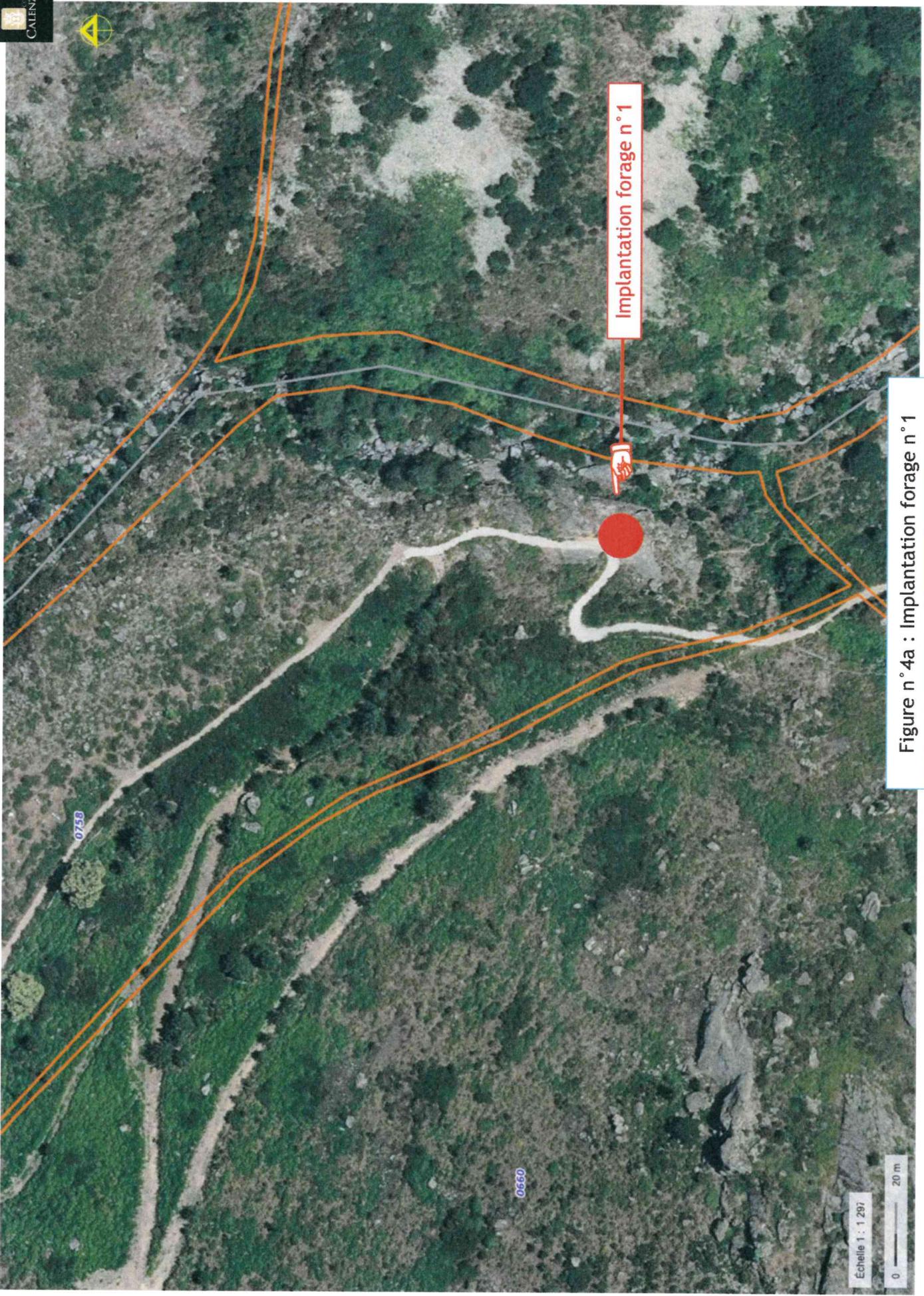


Figure n° 4a : Implantation forage n° 1



ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CALENZANA

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION D'EAU
PAR LA REALISATION D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE FORAGE**

**Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement
(loi sur l'eau - Rubrique 1.1.1.0.)**

Octobre 2021



1. FICHE D'IDENTIFICATION DU DOSSIER

Maître d'Ouvrage et pétitionnaire de la présente demande administrative :

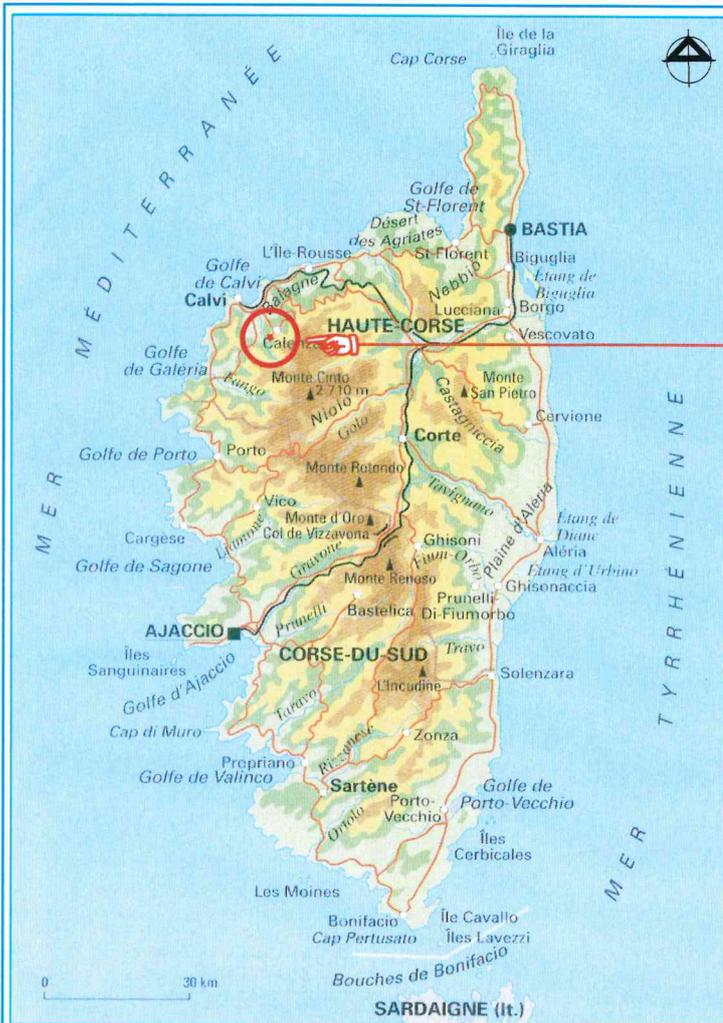
Dénomination : Commune de Calenzana
Adresse : Mairie de Calenzana
Place de la Poste
20214 CALENZANA

Adresse de la localisation de l'opération :

Route communale de Pardine
20214 CALENZANA

Signataire de la demande : Monsieur Pierre GUIDONI, Maire de la commune de Calenzana

SIRET de la collectivité : SIRET 212 000 491 00010



Localisation de la zone des forages

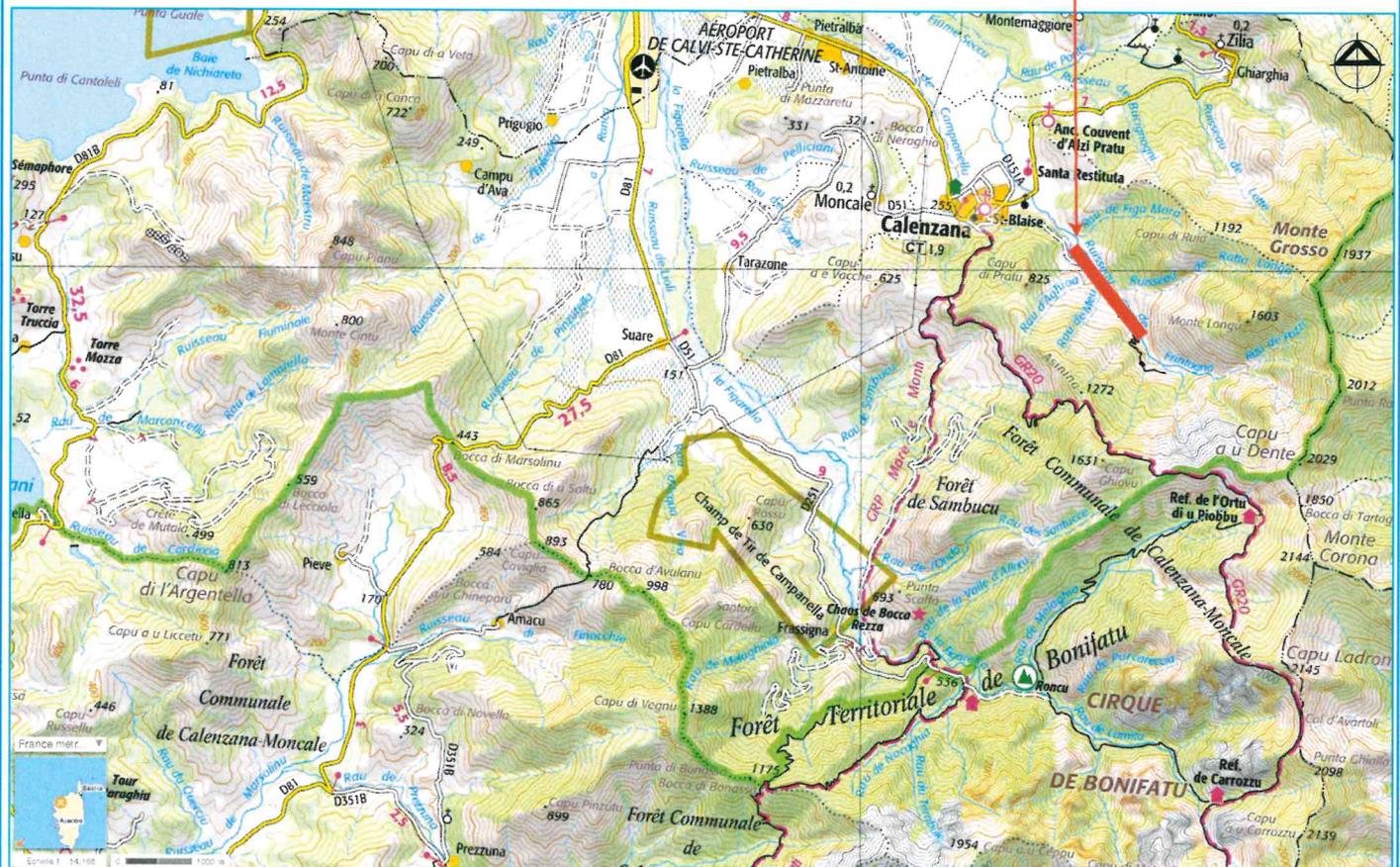


Figure n° 1 : Plan de situation géographique de la zone de forage

2. AVANT PROPOS

Dans le cadre de son alimentation en eau potable, la commune de Calenzana exploite, conformément à l'arrêté préfectoral référencé n° **2007-281-4 en date du 8 octobre 2007**, 4 captages de source (Novi Occhi 1, 2, et Calatoghju 1, 2), une prise en rivière (Pardine 2), ainsi qu'un forage en nappe profonde (Marsulinu).

Afin de renforcer sa production d'eau potable et ainsi diminuer les prélèvements superficiels au droit de la prise en rivière de Pardine, la commune de Calenzana souhaite réaliser une recherche d'eau en nappe profonde par l'exécution d'une nouvelle campagne de 7 forages dans le socle plutonique.

A ce titre, et préalablement à l'exécution des travaux de forage, la collectivité s'est proposée de rédiger le présent dossier de déclaration au titre du code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) au regard de la rubrique de la nomenclature eau **1.1.1.0**.

Parallèlement, et au regard de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, la commune transmettra à la DREAL de Corse un dossier de demande d'examen au « cas par cas » étant donné que les forages dépasseront la profondeur des 50 mètres (nomenclature projet 27a).

Le présent dossier de déclaration « Loi sur l'Eau » a été rédigé selon le formulaire de la Mission Interservices de l'Eau (MISE) de la Haute-Corse.

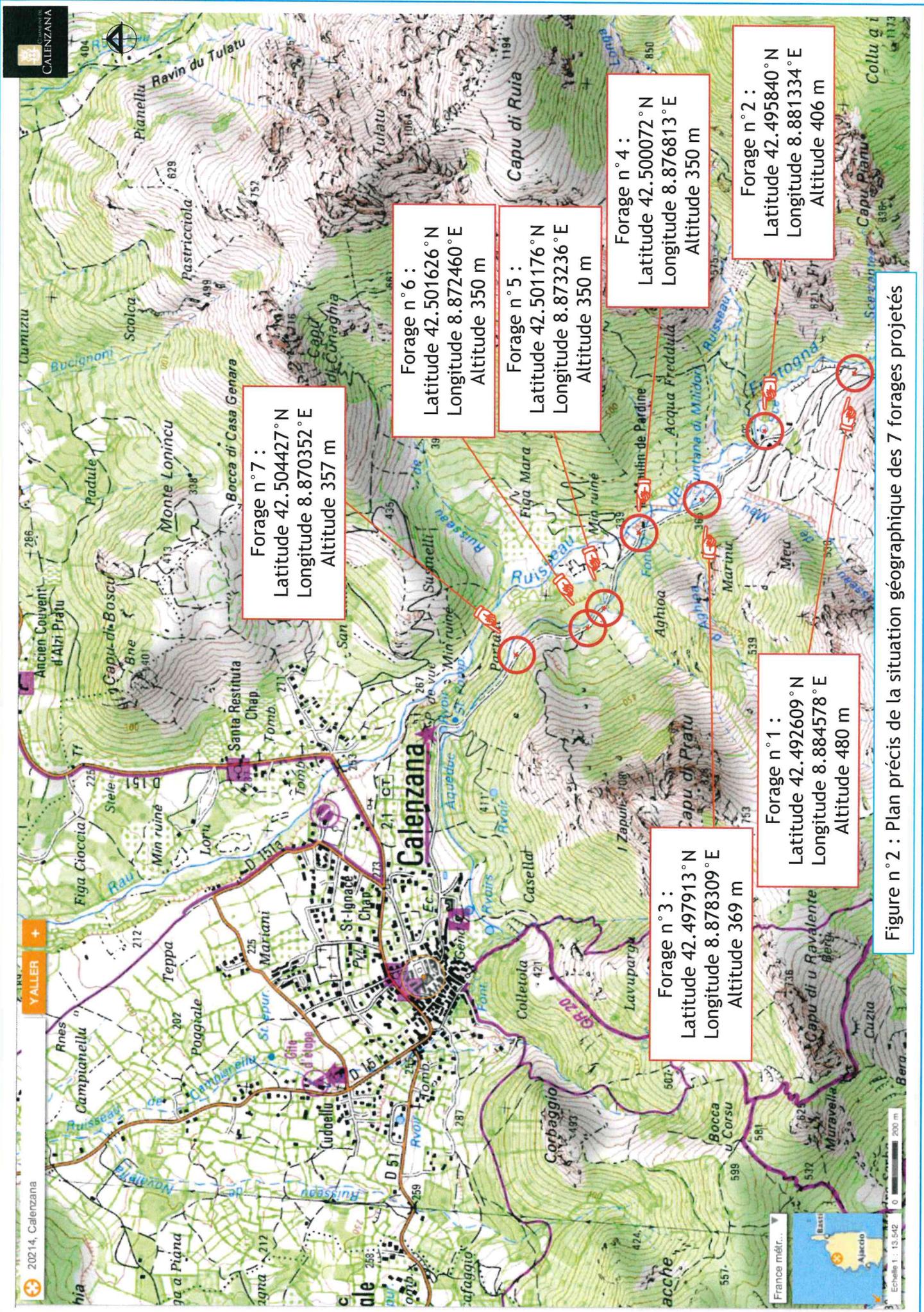


Figure n° 2 : Plan précis de la situation géographique des 7 forages projetés

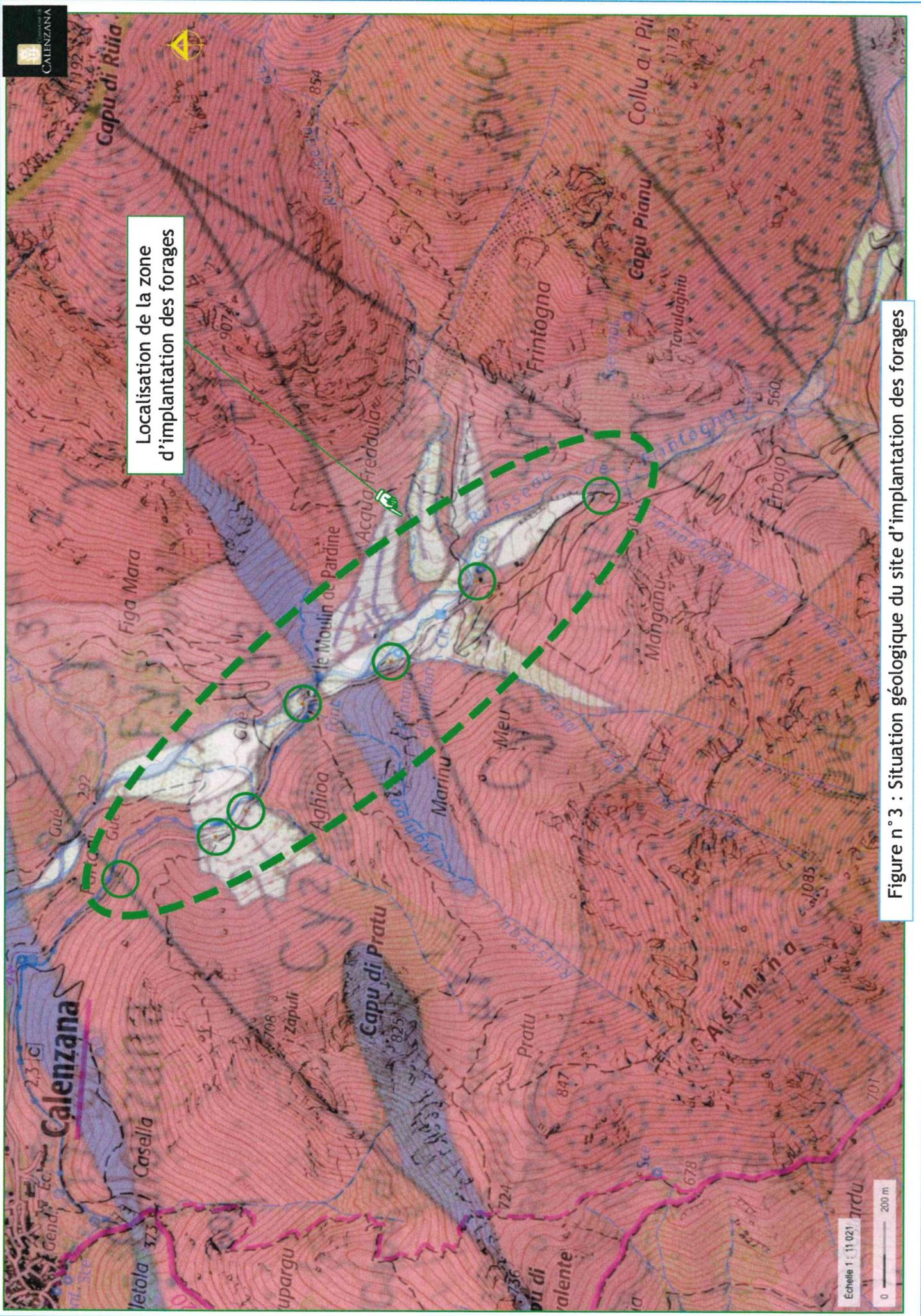


Figure n° 3 : Situation géologique du site d'implantation des forages

3. PROCEDURES ADMINISTRATIVES CONCERNEES

Le présent dossier, présenté par Monsieur le Maire de la commune de Calenzana, porte sur les démarches visant à déclarer les travaux de réalisation de 7 forages en nappe profonde au regard du Code de l'Environnement, et notamment des dispositions de la « Loi sur l'Eau » (L.214-1 à L.214-3).

La présente démarche administrative relève de la procédure de **déclaration** et s'inscrit à la rubrique suivante de la « nomenclature eau » citée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement :

Rubrique 1.1.1.0. : « Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau. »

Au regard du contexte géologique et hydrogéologique les essais de pompage qui seront effectués au droit des forages productifs mettront certainement en évidence des débits qui seront inférieurs à **100 m³/ jour**.

A ce titre, les futurs forages productifs relèveront au maximum administratif du régime de la **déclaration** en application de la **rubrique 1.1.2.0** de la nomenclature Eau, en application des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement.

4. PRESENTATION DES FORAGES FAISANT L'OBJET DE LA PRESENTE PROCEDURE

4.1 Le forage n° 1 « Piste forestière »

4.1.1 Localisation géographique

Le projet de forage se situe sur la partie Sud-Est du territoire communal de Calenzana, au droit de la route forestière qui rejoint la forêt de la Fratte (cf. figures n° 1, 2, 4a). Le projet de forage se localise au point de coordonnées Lambert suivantes :

Latitude (X)	Longitude (Y)	Altitude (Z)
1184017.81	6172782.34	484 m

4.1.2 Localisation cadastrale

Le projet de forage se situe sur la parcelle cadastrée K 758 (cf. figure n° 4a).

4.1.3 Caractéristiques techniques prévisionnelles du projet de forage

L'ouvrage aura une profondeur d'environ **100 mètres** par rapport au terrain naturel. Le forage sera réalisé au sein d'une formation géologique plutonique de type granitoïdique (cf. figure n° 3).

Le débit attendu est de l'ordre de **100 m³/ jour**. L'ouvrage sera exécuté au premier trimestre 2022 au « marteau fond de trou » par une entreprise spécialisée.

4.2 Le forage n° 2 de l'auberge

4.2.1 Localisation géographique

Le projet de forage se situe sur la partie Sud-Est du territoire communal de Calenzana, en arrière de l'aire de stationnement de l'auberge de Pardine (cf. figures n° 1, 2, 4b). Le projet de forage se localise au point de coordonnées Lambert suivantes :

Latitude (X)	Longitude (Y)	Altitude (Z)
1183805.10	6173097.16	422 m

4.2.2 Localisation cadastrale

Le projet de forage se situe sur la parcelle cadastrée K 658 (cf. figure n° 4b).

4.2.3 Caractéristiques techniques prévisionnelles du projet de forage

L'ouvrage aura une profondeur d'environ **100 mètres** par rapport au terrain naturel. Le forage sera réalisé au sein d'une formation géologique plutonique de type granitoïdique (cf. figure n° 3).

Le débit attendu est de l'ordre de **100 m³/ jour**. L'ouvrage sera exécuté au premier trimestre 2022 au « marteau fond de trou » par une entreprise spécialisée.

4.3 Le forage n° 3 du jardin des Milidori

4.3.1 Localisation géographique

Le projet de forage se situe sur la partie Sud-Est du territoire communal de Calenzana, en contrebas de la route communale de terre qui rejoint l'auberge de Pardine (cf. figures n° 1, 2, 4c).

Le projet de forage se localise au point de coordonnées Lambert suivantes :

Latitude (X)	Longitude (Y)	Altitude (Z)
1183461.20	6173329.23	374 m

4.3.2 Localisation cadastrale

Le projet de forage se situe sur les parcelles cadastrées J 429 ou J 431 (cf. figure n° 4c).

4.3.3 Caractéristiques techniques prévisionnelles du projet de forage

L'ouvrage aura une profondeur d'environ **100 mètres** par rapport au terrain naturel. Le forage sera réalisé au sein d'une formation géologique plutonique de type granitoïdique (cf. figure n° 3).

Le débit attendu est de l'ordre de **100 m³/ jour**. L'ouvrage sera exécuté au premier trimestre 2022 au « marteau fond de trou » par une entreprise spécialisée.

4.4 Le forage n° 4 au droit du moulin de Pardine

4.4.1 Localisation géographique

Le projet de forage se situe sur la partie Sud-Est du territoire communal de Calenzana, au droit de la route communale de terre qui rejoint l'auberge de Pardine (cf. figures n° 1, 2, 4d). Le projet de forage se localise au point de coordonnées Lambert suivantes :

Latitude (X)	Longitude (Y)	Altitude (Z)
1183324.42	6173570.58	350 m

4.4.2 Localisation cadastrale

Le projet de forage se situe sur la parcelle cadastrée J 417 (cf. figure n° 4d).

4.4.3 Caractéristiques techniques prévisionnelles du projet de forage

L'ouvrage aura une profondeur d'environ **100 mètres** par rapport au terrain naturel. Le forage sera réalisé au sein d'une formation géologique plutonique de type granitoïdique (cf. figure n° 3).

Le débit attendu est de l'ordre de **100 m³/ jour**. L'ouvrage sera exécuté au premier trimestre 2022 au « marteau fond de trou » par une entreprise spécialisée.

4.5 Le forage n° 5

4.5.1 Localisation géographique

Le projet de forage se situe sur la partie Sud-Est du territoire communal de Calenzana, au droit de la route communale de terre qui rejoint l'auberge de Pardine (cf. figures n° 1, 2, 4e). Le projet de forage se localise au point de coordonnées Lambert suivantes :

Latitude (X)	Longitude (Y)	Altitude (Z)
1183015.40	6173676.90	355 m

4.5.2 Localisation cadastrale

Le projet de forage se situe sur la parcelle cadastrée J 451 (cf. figure n° 4e).

4.5.3 Caractéristiques techniques prévisionnelles du projet de forage

L'ouvrage aura une profondeur d'environ **100 mètres** par rapport au terrain naturel. Le forage sera réalisé au sein d'une formation géologique plutonique de type granitoïdique (cf. figure n° 3).

Le débit attendu est de l'ordre de **100 m³/ jour**. L'ouvrage sera exécuté au premier trimestre 2022 au « marteau fond de trou » par une entreprise spécialisée.

4.6 Le forage n° 6

4.6.1 Localisation géographique

Le projet de forage se situe sur la partie Sud-Est du territoire communal de Calenzana, au droit de la route communale de terre qui rejoint l'auberge de Pardine (cf. figures n° 1, 2, 4f). Le projet de forage se localise au point de coordonnées Lambert suivantes :

Latitude (X)	Longitude (Y)	Altitude (Z)
1182912.39	6173755.60	352 m

4.6.2 Localisation cadastrale

Le projet de forage se situe sur la parcelle cadastrée J 452 (cf. figure n° 4f).

4.6.3 Caractéristiques techniques prévisionnelles du projet de forage

L'ouvrage aura une profondeur d'environ **100 mètres** par rapport au terrain naturel. Le forage sera réalisé au sein d'une formation géologique plutonique de type granitoïdique (cf. figure n°3).

Le débit attendu est de l'ordre de **100 m³/ jour**. L'ouvrage sera exécuté au premier trimestre 2022 au « marteau fond de trou » par une entreprise spécialisée.

4.7 Le forage n° 7 de la faille

4.7.1 Localisation géographique

Le projet de forage se situe sur la partie Sud-Est du territoire communal de Calenzana, au droit de la route communale de terre qui rejoint l'auberge de Pardine (cf. figures n° 1, 2, 4g). Le projet de forage se localise au point de coordonnées Lambert suivantes :

Latitude (X)	Longitude (Y)	Altitude (Z)
1182758.41	6174021.80	358 m

4.7.2 Localisation cadastrale

Le projet de forage se situe sur la parcelle cadastrée J 457 (cf. figure n° 4g).

4.7.3 Caractéristiques techniques prévisionnelles du projet de forage

L'ouvrage aura une profondeur d'environ **100 mètres** par rapport au terrain naturel. Le forage sera réalisé au sein d'une formation géologique plutonique de type granitoïdique (cf. figure n°3).

Le débit attendu est de l'ordre de **100 m³/ jour**. L'ouvrage sera exécuté au premier trimestre 2022 au « marteau fond de trou » par une entreprise spécialisée.

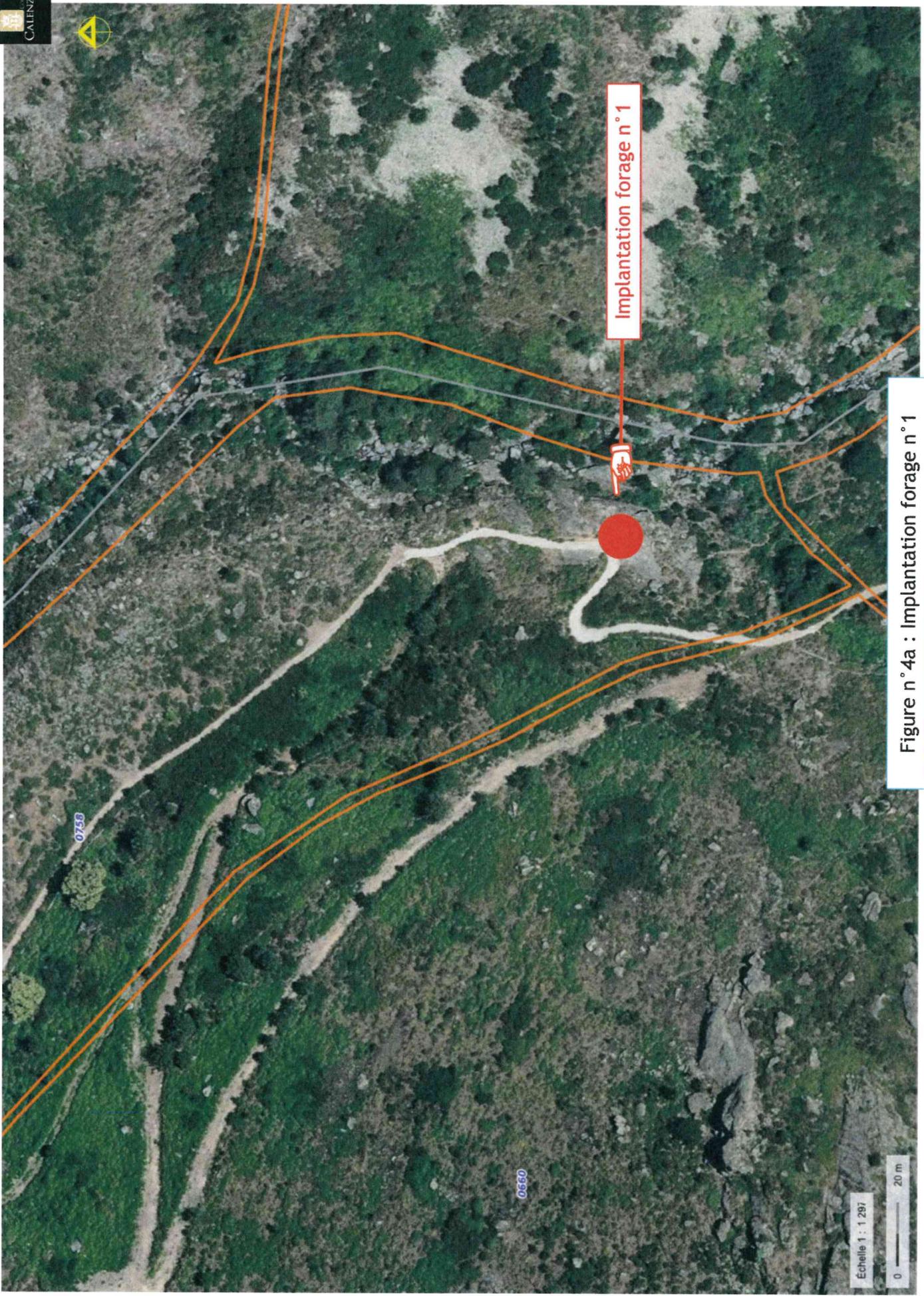
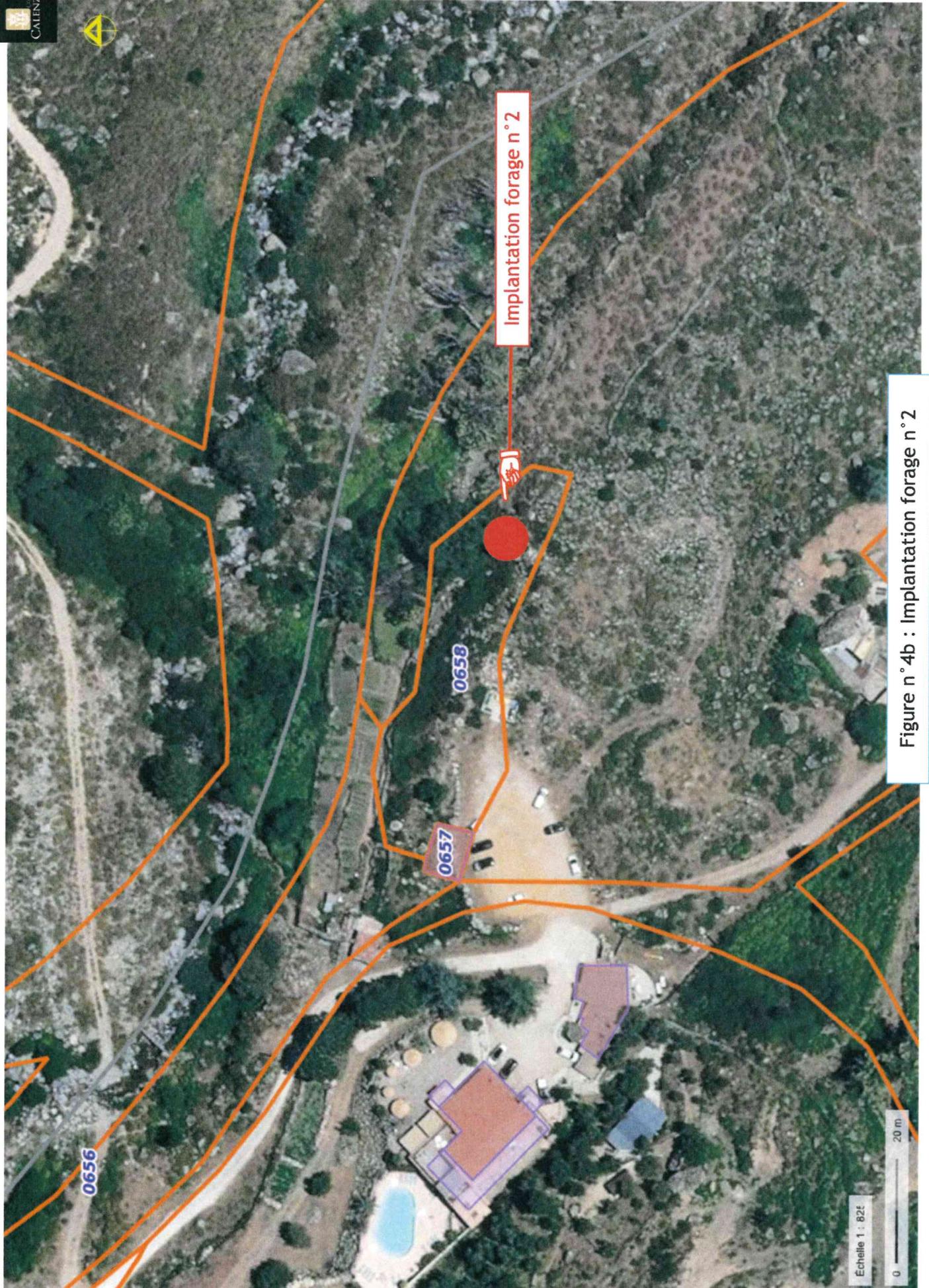


Figure n° 4a : Implantation forage n° 1

Échelle 1 : 1 297
0 20 m



Echelle 1 : 824



Figure n°4b : Implantation forage n°2



Figure n° 4c : Implantation forage n° 3



Figure n°4d : Implantation forage n°4

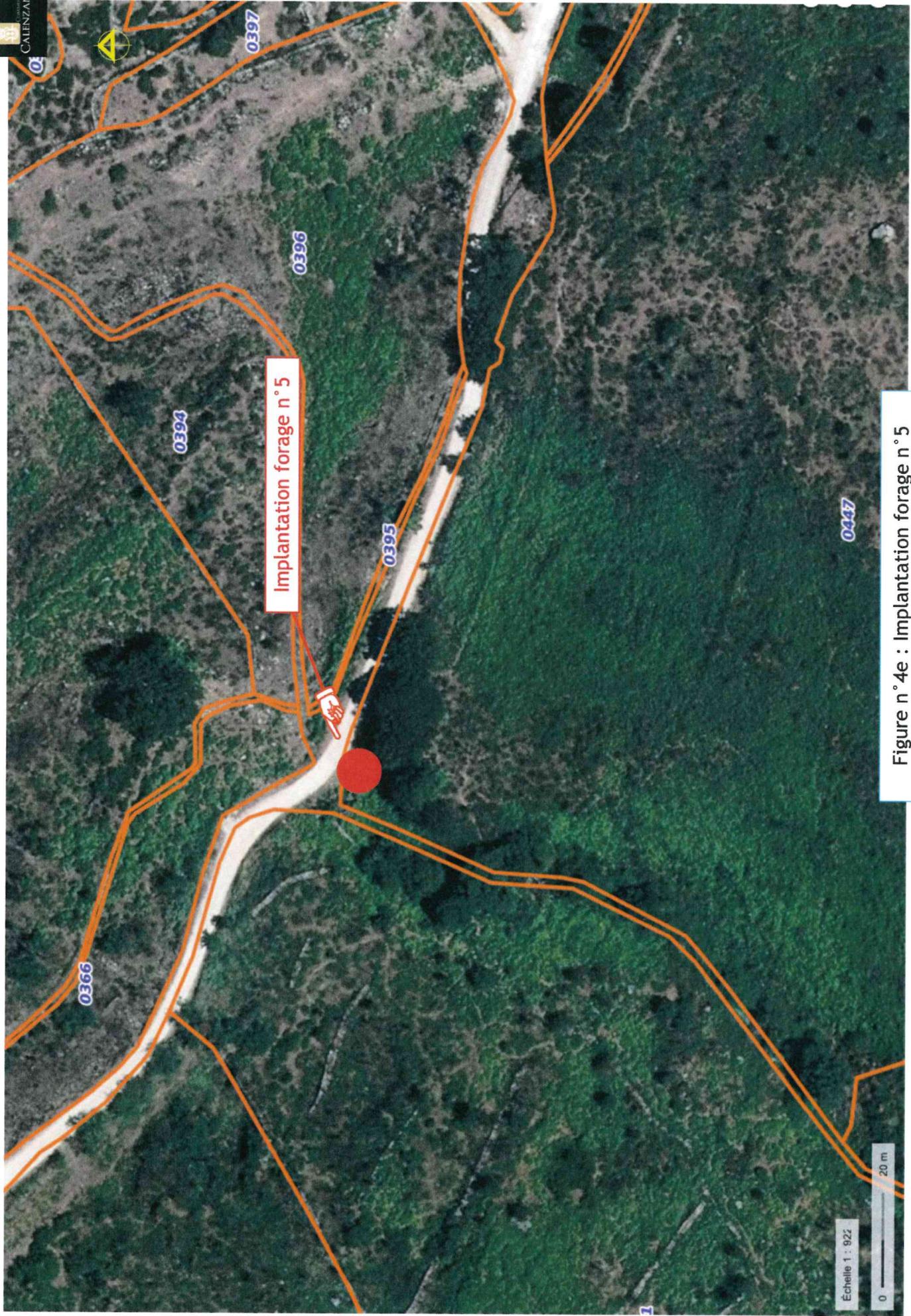


Figure n ° 4e : Implantation forage n ° 5

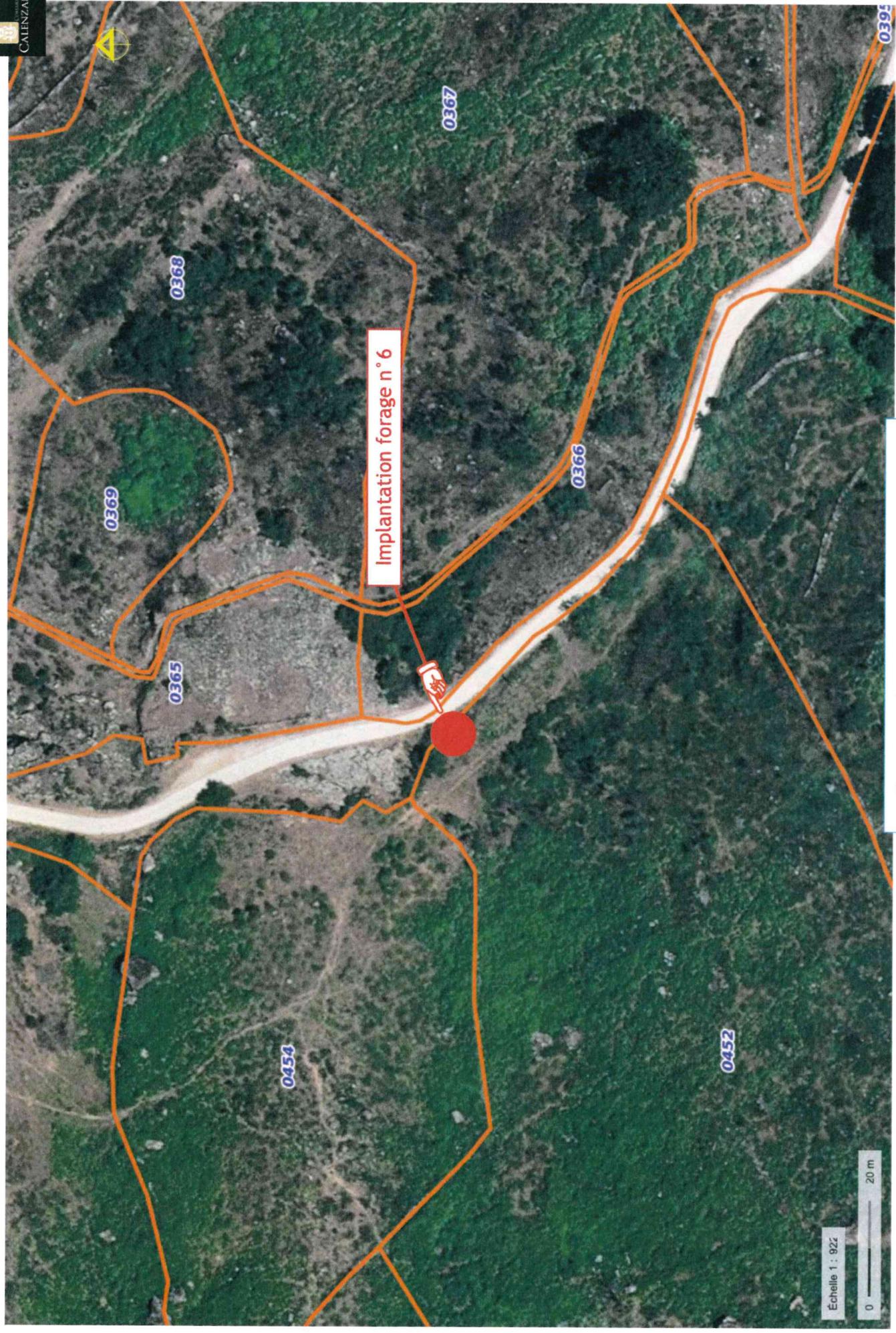


Figure n° 4f : Implantation forage n° 6

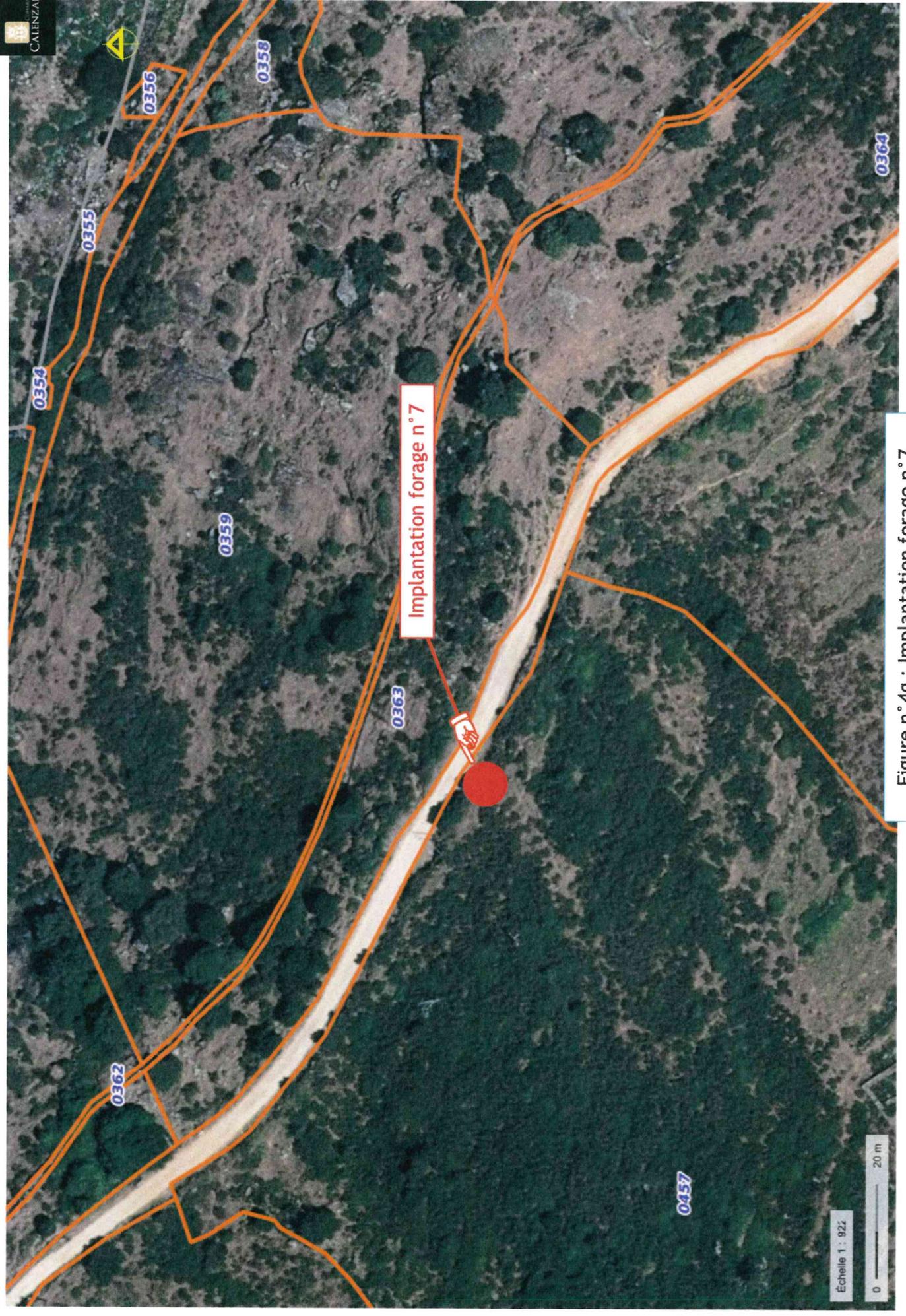


Figure n° 4g : Implantation forage n° 7

5. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES AFFECTANT LE SITE D'IMPLANTATION DES FORAGES

Le site d'implantation des forages se localise en dehors d'un espace affecté par un SAGE, ou par un plan de prévention des risques naturels, ou par un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ou d'une source minérale. Il se localise également en dehors d'un périmètre de protection de stockages souterrains.

La zone d'assiette du projet des forages n°2 à n°7 n'est inscrite dans aucun périmètre de protection faunistique, floristique et (ou) écologique de type (ZNIEFF, Natura 2000, APB...).

Le forage n°1 se localise en limite de la ZNIEFF de type I n°940004194 de la **forêt de la Fratte**.

6. COMPATIBILITE DE L'OPERATION AVEC LES DISPOSITIONS DU SDAGE DU BASSIN CORSE

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) exclusivement consacré aux bassins hydrographiques de Corse a été approuvé le 21 décembre 2015 pour les années 2016 à 2021.

Le SDAGE définit la politique à mener pour stopper la détérioration et retrouver un bon état de toutes les eaux. En outre, ce document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques du bassin de Corse, fixe, pour 6 ans, les grandes priorités, appelées "**orientations fondamentales**", de gestion équilibrée de la ressource en eau.

Un **programme de mesures** accompagne le SDAGE. Il rassemble les actions par territoire nécessaires pour atteindre le bon état des eaux. Ces documents permettent de respecter les obligations définies par la directive cadre européenne sur l'eau pour atteindre un **bon état** des eaux.

Les orientations du SDAGE répondent aux grands enjeux pour l'eau du bassin

Ces enjeux pour l'eau en Corse, pour les six ans à venir, sont de :

- maintenir le bon état de toutes les eaux (cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, littoral) ;
- assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les effets du changement climatique ;
- terminer la mise à niveau des équipements d'assainissement des communes ;
- restaurer la continuité écologique dans les cours d'eau.

Pour la première fois, le SDAGE prévoit une orientation dédiée aux écosystèmes marins et lagunaires et une autre orientation est consacrée au risque d'inondation, commune avec le plan de gestion des risques d'inondation.

FORMULAIRE SIMPLIFIÉ - EAU

Étude d'évaluation préliminaire
d'incidences Natura 2000

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de Haute-
Corse

SEFR - Unité Eau
8 Bd. Benoîte Danesi
20411 BASTIA - cedex 9
☎ : 04 95 32 92 59
☎ : 04 95 32 92 78
✉ : ddtm-sefr-eau@haute-
corse.gouv.fr

DATE RECEPTION :

Coordonnées du porteur de projet

Nom (personne morale ou physique) : **Monsieur François MARCHETTI - Commune de Calenzana**
Adresse : **Place de la Poste**
20214 CALENZANA
Commune et département : **Commune de CALENZANA - Haute-Corse**
Téléphone : **04-95-62-70-08** Fax : **04-95-62-73-64**
Portable :
Email : **calfin@orange.fr**

Lieu

Commune : **Commune de Calenzana**
Lieu-dit : **Lieu dit "Frontognacci" - "Pardine"** 758
451 658
452 429
Cadastre : Section : **J et K** Parcelles : **457-417**

Durée et période de réalisation des travaux:
7 semaines de travaux au premier trimestre 2022

Nature et superficie du projet

- Nature des travaux prévus (ex : réalisation d'un réseau de drainage, consolidation ou protection de berges, ouvrage dans le lit mineur d'un cours d'eau,...)
et description sommaire, y compris les travaux connexes (coupes, terrassements, zone de stockage des matériaux ...):
Travaux de réalisation de 7 forages dans le socle granitique en vue d'exploiter une nappe d'eau profonde pour l'alimentation en eau potable de la commune de Calenzana.
- Emprise des travaux (linéaire ou surface) : **700 m²**
- D'autres ouvrages ont-ils déjà été réalisés sur le site Natura 2000 par le maître d'ouvrage ?
 oui non
- Budget :
Précisez le coût prévisionnel général du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante)
 <5000 € de 5000 € à <20 000 €
 de 20 000 € à <100 000 € <100 000 €
- Coordonnées du maître d'œuvre ou à défaut l'entrepreneur chargé des travaux :
Dans l'attente d'attribution (mapa à venir)

QU'EST-CE QU'UN SITE NATURA 2000 ? : il s'agit d'un site d'un intérêt majeur en terme de biodiversité, qui a été identifié au niveau européen pour la valeur des habitats naturels et des espèces végétales et animales qu'il abrite. L'ensemble des sites désignés constitue le réseau NATURA 2000.

MON PROJET EST-IL SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR UN SITE NATURA 2000 ?: notamment lorsqu'une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est dégradé ou détruit à l'échelle du site Natura 2000, ou une espèce d'intérêt communautaire est perturbée ou détruite dans la réalisation de son cycle vital. Le présent formulaire est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose. Il fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre l'absence d'incidence ou leur caractère négligeable. Il permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou de démontrer le caractère négligeable de l'incidence.

OU TROUVER L'INFORMATION NATURA 2000 ?

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE http://www.haute-corse.gouv.fr/natura-2000-a212.html	PORTAIL NATURA 2000 www.natura2000.fr	INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL http://inpn.mnhn.fr
---	---	--

1. LOCALISATION DU PROJET : le projet est-il situé dans un des sites Natura 2000 ?

NON

(joindre un plan de masse, plan cadastral, une carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet ainsi que des photos en reportant leur numéro sur la carte.)

SITES NATURA 2000				
Projet situé <u>dans</u> le site concerné	Projet situé <u>à proximité</u> du site concerné	n° du site	NOM DU SITE	TYPE*
Non	Non	-	-	-

* ZPS : Zone de Protection Spéciale de Conservation (Faune/Flore) ; SIC : Site d'Importance Communautaire

2. PROTECTION REGLEMENTAIRE : outre Natura 2000, le projet est situé en :

Le forage n°1 se localise en limite de la ZNIEFF 940004194 Forêt de la Fratte

<input type="checkbox"/> Site classé	<input type="checkbox"/> Arrêté de Protection de Biotope	<input type="checkbox"/> Site du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
<input type="checkbox"/> Site inscrit	<input type="checkbox"/> Au droit d'un Parc naturel régional	<input checked="" type="checkbox"/> ZNIEFF
<input type="checkbox"/> Réserve naturelle		

3. DÉFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE CONCERNÉE PAR LE PROJET: elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues. La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient d'évaluer les effets du projet sur l'environnement :

<input type="checkbox"/> Bruits <input type="checkbox"/> Vibrations <input type="checkbox"/> Rejets dans milieu marin	<input type="checkbox"/> Pollutions <input type="checkbox"/> Risque de collisions (aériennes) <input checked="" type="checkbox"/> Modifications des caractéristiques du sol et/ou du sous-sol <input type="checkbox"/> Dépôts de sédiments	<input type="checkbox"/> Mise en suspension de sédiments <input type="checkbox"/> Piétinements <input type="checkbox"/> Autres incidences
---	---	---

préciser si le projet générera des interventions ou rejets dans le milieu (eau, air, sol) durant sa phase d'installation, d'exploitation et d'entretien (exemple : captage, traitement chimique, rejets de gaz, d'eau, poussières...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.):

Le projet prévoit la réalisation de 7 forages dans le socle granitique en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Calenzana.

Il y aura en cas d'exploitation des ouvrages un prélèvement d'eau en nappe profonde. Aucun écoulement d'eau n'est à craindre en surface.

4. RECENSEMENT DES HABITATS NATURELS : le tableau ci-dessous permet d'indiquer votre recensement des habitats naturels Natura 2000 présents sur l'occupation ou à proximité.

Nom de l'habitat natura 2000 présents sur la zone du projet	Cocher si habitat communautaire	Code de l'habitat	Commentaires ou N° de renvoi pour compléments d'informations et photos
Pas d'habitat Natura 2000			

5. RECENSEMENT DES ESPECES NATURA 2000 : le tableau ci-dessous permet d'indiquer votre recensement des espèces Natura 2000 présentes sur l'occupation ou à proximité.

GROUPES D'ESPECES	Nom des espèces	Commentaires
Amphibiens, reptiles		<ul style="list-style-type: none">• type d'utilisation de la zone par l'espèce : sédentaire, étape migratoire, reproduction, hivernage,• présence sur la zone du projet ou à proximité,...• etc
Crustacés		
Invertébrés / Insectes		
Mammifères		
Oiseaux		
Poissons		
Plantes		

6. CONCLUSION : LE PROJET EST-IL SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE ? *Il est de la responsabilité*

du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet:

Absence d'incidences

Présence d'incidences

Exposé sommaire des raisons justifiant l'absence ou la présence d'incidences

La présente démarche a pour objet de réaliser 7 forages dans le socle granitique en vue d'exploiter un aquifère profond dans un dessein de renforcer l'AEP du village de Calenzana, et ainsi diminuer les prélèvements en eau superficielle au droit de la prise en rivière de Pardine.

Je suis informé que :

-Les travaux ne doivent en aucun cas être entrepris avant notification de l'autorisation délivrée par la DDTM

-Des compléments d'information relatives aux évaluations d'incidences pourront éventuellement être demandés (le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter ces compléments et à défaut le dossier d'instruction est réputé incomplet)

A (lieu) Calenzana

Signature :

Le 03 NOV. 2021 Francois Marie MARCHETTI



Cadre réservé à l'administration

Services / Unités	Date d'envoi	Date d'avis	Avis (motivé)

Observations et propositions du service instructeur :